

## Définition de la Constitution

Par **jurisetudiant**, le **02/11/2019** à **10:31**

Bonjour,

je suis en L1 droit et j'ai une dissertation à effectuer qui a pour sujet: la définition de la Constitution. J'avais pensé à parler de la Constitution écrite et coutumière mais aussi de la Constitution matérielle et formelle. Or j'ai peur que mon plan soit trop simple et qu'il ne présente aucun intérêt...

Merci pour votre aide et bonne journée

Par **LouisDD**, le **02/11/2019** à **10:42**

Salut

!! Attention !!

Déjà la deuxième fois depuis ce début d'année que je vois cette erreur !

Si le sujet est « La définition de la Constitution », pourquoi partir sur les différentes formes de Constitution ?

Ce sujet appelle peut être à en parler, mais pas de quoi en faire tout son développement. La définition de la constitution, c'est donner son rôle, sa composition, à quoi reconnaît on une Constitution ? A quoi sert-elle ? Pourquoi une Constitution et pas une Déclaration des Droits suprêmes de France ?

N'hésitez pas à revenir avec une problématique et un plan, pour ce faire il peut être intéressant de regarder les conditions dans lesquelles et surtout l'état de réflexion de ses rédacteurs lorsqu'il a fallu en changer (IIIe, IVe et Ve République me paraissent plus intéressantes...)... ça vous donnera une bonne vision de la définition. Ou peut être des définitions... il n'est en effet pas à exclure que la Constitution évolue dans le temps...

Par **harosello**, le **03/11/2019** à **17:58**

Bonjour,

Je rejoins entièrement LouisDD.

Ne déviez pas du sujet posé. La définition c'est la définition point. On pourra en parler dans le développement des différentes formes, mais c'est avant tout la définition. Quelle utilité en droit ? Quelle force en droit ? Pourquoi chercher une définition de la Constitution ? Est-ce que le simple mot "constitution" n'est pas une notion trop étroite au regard des autres textes à valeur constitutionnelle ? Constitution au regard du bloc de constitutionnalité ?